

Marché estival de Kerfissien 2022 **Appel à candidature**

La Ville de Cléder organisera en 2022 son marché estival à Kerfissien (juillet-août). Il aura lieu comme chaque année, chaque dimanche de 8 h à 13 h.

A cette occasion, la Ville de Cléder recherche des commerçants ambulants, des artistes et des artisans souhaitant participer à ce marché.

L'objectif est de proposer aux visiteurs des œuvres originales, des produits locaux ou estivaux.

Cette manifestation est ouverte aux artisans, commerçants sédentaires ou non, artistes, producteurs, pouvant justifier de documents règlementaires permettant l'exercice d'une activité et souhaitant proposer à la vente des œuvres, articles, objets...

Une commission consultative de sélection des candidatures se réunira afin d'examiner les candidatures et notamment les propositions d'articles et de produits et de choisir les exposants sur le fondement de différents critères.

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat, sera écarté.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par une autorisation de vente, soit d'un courrier de refus qui sera adressé au plus tard le 31 Mai 2022.

Envoyer sa candidature

Par email

Dossier de candidature
à retourner avant le 30 avril 2022
au mail du service : police@cleder.fr

Par courrier

Mairie de Cléder – BP15 – 29233 CLEDER

La participation au marché de Kerfissien implique l'acceptation du règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances. En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au règlement.

Dossier de candidature à retourner avant le 30 avril 2022

Nom :	
Prénom :	
Raison sociale :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tel :	Portable :
E-mail :	

Données Techniques

Métrage TOTAL d'Occupation du Domaine Public :
Electricité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non si oui, puissance (kW/A) :

Tout dossier de candidature incomplet ou ne permettant pas d'analyser l'offre du candidat, sera écarté. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par une autorisation de vente, soit d'un courrier de refus qui sera adressé au plus tard le 31 Mai 2022.

Joindre un extrait K-BIS de moins de 3 mois, copie carte de commerçant non sédentaire et attestation d'assurance couvrant les dégâts au domaine public.

Date :**Signature :*****Envoyer sa candidature***Par email : police@cleder.fr

Par courrier : Mairie de Cléder – BP15 – 29233 CLEDER

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception du dossier :

Dossier complet : oui nonAvis : Favorable Défavorable En attente Refusé

Observations :

N° de dossier 2022/.....

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées par la **Ville de Cléder**. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **notre délégué à la protection des données : Mairie de Cléder - BP 15 - 29233 CLEDER**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL